

## Point de situation n°41 – 09/03/2020 19h00

### BILAN EPIDEMIOLOGIQUE (SOURCES SpF, ECDC)

**France : 1412 cas confirmés (+286 cas)**

**Cas totaux : 109 695 cas (+2051), 28836 hors Chine.**

**Décès : 3811, entre autre Chine 3122, Italie 366, Iran 194, Corée du Sud 51, Etats-Unis 21, France 23.**

**Pays européens les plus touchés :** Italie (7375), Allemagne (902), Espagne (589), Suisse (332).

**Bilan OMS 08/03 : 101 (+8) pays & territoires touchés.**

### ANALYSE DU RISQUE :

**L'OMS a déclaré une USPPi le 30/01/2020.**

Nom de la maladie : **COVID-19** pour CoronaVirus Disease.

Nouveau nom du virus (agent infectieux) : **SARS-CoV-2.**

Mise à jour OMS (28/02) : risque **très élevé** au niveau international.

Mise à jour ECDC (02/03) : risque **modéré à élevé** au niveau de l'UE/EEE + Royaume Uni.

**Le nombre de cas dans la région Europe surpasse désormais celui dans la zone Pacifique Ouest.**

### DEFINITION DE CAS FRANCE (03/03).

**ZONES DE CIRCULATION DU VIRUS (03/03)** (SpF) : Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne, Piémont), Iran.

### MESURES DE GESTION EN FRANCE

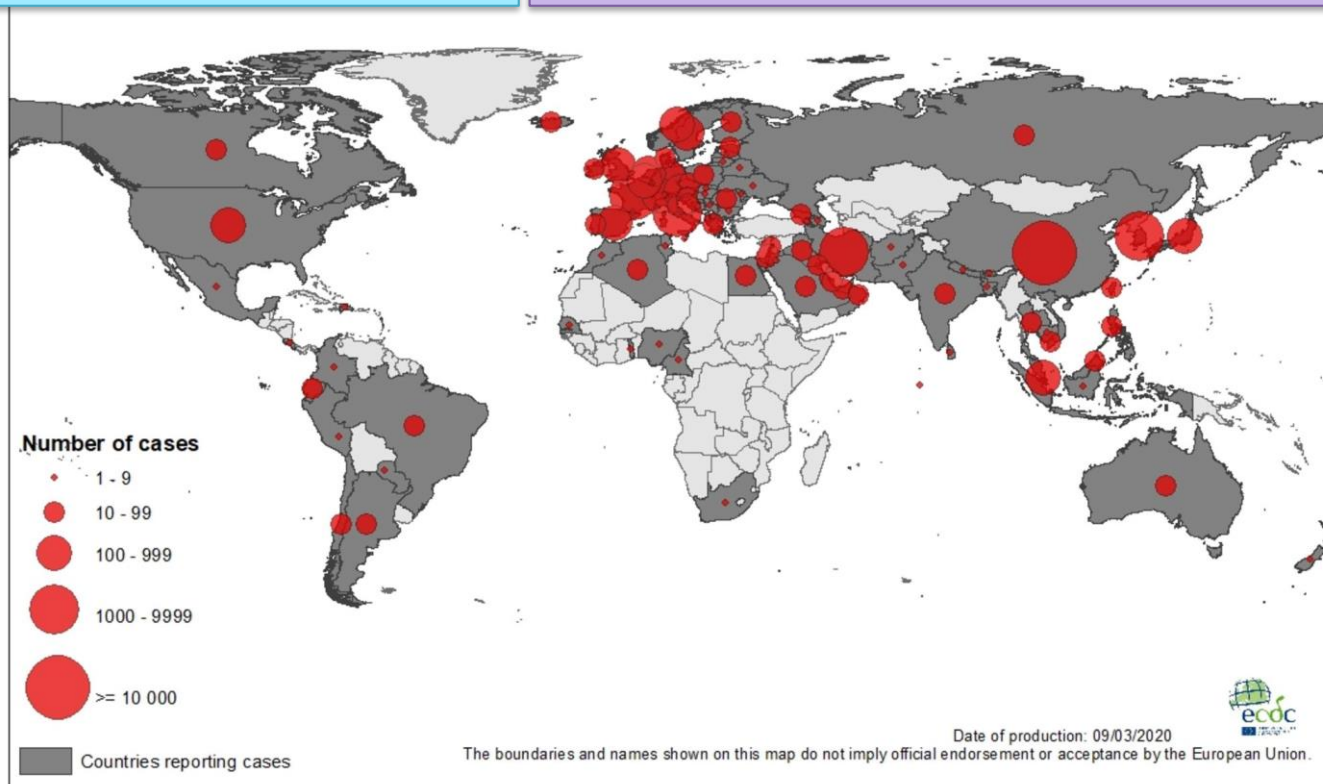
**Activation du Centre de Crise Sanitaire le 27/01**  
**[centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr](mailto:centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr)**  
**01 40 56 75 11**

SARS-CoV-2 assimilé à un pathogène de groupe de risque 3, peut être manipulé dans un laboratoire P2+ (hors culture) sous PSM2.

### STRATEGIE

**Passage au stade 2** le 29/02 : freiner la propagation du virus sur le territoire.

Préparation du système de santé au stade 3 en anticipation : atténuer les effets de la vague épidémique.



### CAPACITES DE DIAGNOSTIC ET OFFRE DE SOINS

**173** établissements de santé en capacité de prendre en charge des patients COVID-19.

Activation de la cellule de crise de chaque ARS et transmission d'un point de situation quotidien.  
Activation du niveau 1 de tous les établissements de santé sur le territoire.  
Plan bleu déclenché dans tous les établissements médico-sociaux.

### COMMUNICATION / MEDIA :

Nouvelle infographie COVID-19 – mise en ligne imminente sur le site du MSS.

Numéro vert ouvert 7/7, 24h/24 : 0 800 130 000

**10 761** appels reçus de 8h à 12h.

**14 098** appels reçus la veille.

## 1. Situation épidémiologique

### 1.1. Situation nationale

**SELON SPF : 1412 CAS CONFIRMES (+ 286 cas en 24h)**

**1412 cas confirmés ont été rapportés.**

**Sept** situations de regroupements de cas ont été observées :

- Les Contamines-Montjoie (Haute-Savoie) : 6 cas confirmés (français)
- La Balme-de-Sillingy (Haute-Savoie) : 40 cas confirmés
- Crépy-en-Valois / Creil (Oise) : 111 cas confirmés
- Mulhouse (Haut-Rhin) : 83 cas confirmés
- Morbihan (3 villes) : 20 cas confirmés
- Regroupement de cas au retour d'un voyage organisé en Egypte : 18 cas confirmés
- **Corse Ajaccio : 23 cas dont 19 en lien avec le rassemblement de Mulhouse (Bilan du jour)**

➔ Désormais toutes les régions métropolitaines + 3 régions en Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique)

➔ 5 régions les plus touchées en cas / 100 000 habitants : GE (4.7) / BFC (4) / HDF (2.7) / ARA (1.8) / IDF (1.6)

➔ **66 cas graves**

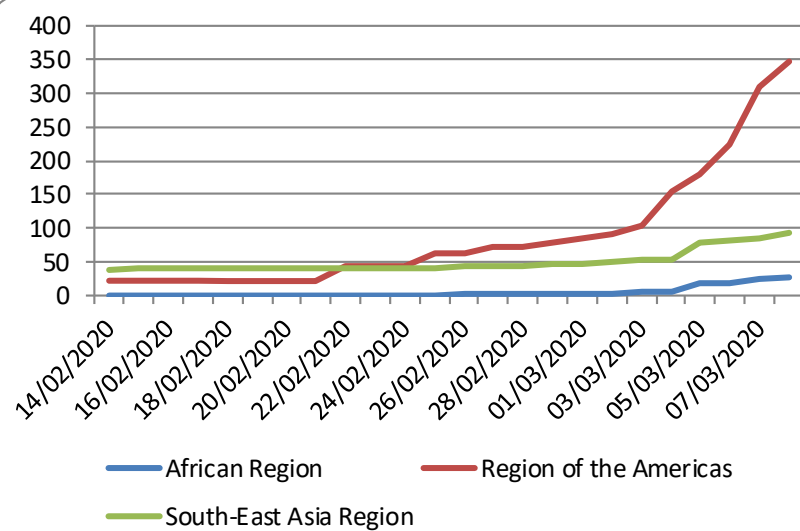
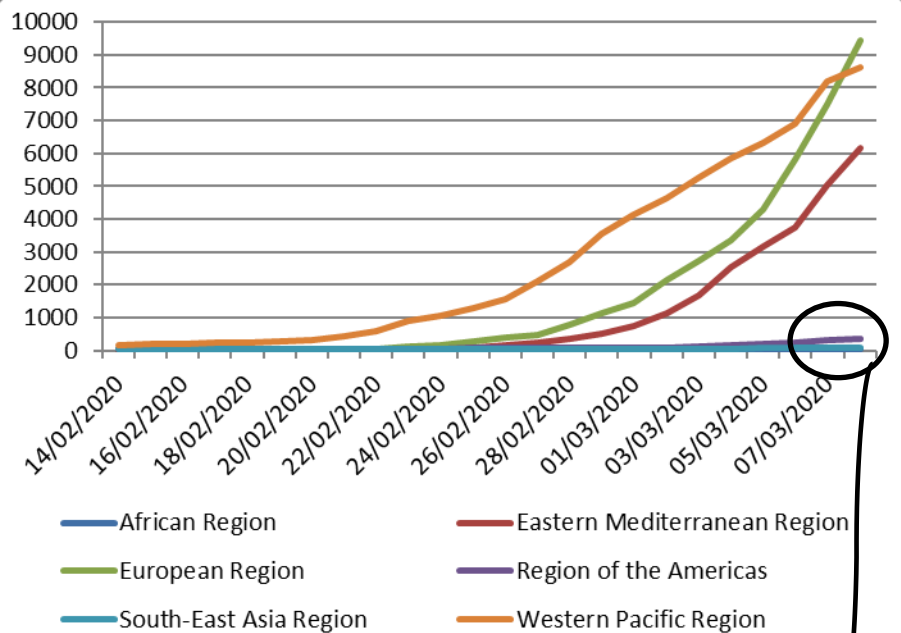
➔ **23 décès (+6 par rapport à dimanche) : répartis dans les régions suivantes : Ile-de-France (2), Bretagne (1), Normandie (1), PACA (2), GE (4), HdF (12), ARA (1). +2 décès non comptabilisés, en attente de consolidation.**

➔ **15 hommes et 8 femmes (19 personnes de plus de 70 ans avec comorbidités)**

➔ **Assemblée nationale** (point de l'ARS IdF) : 4 députés et 2 agents de l'Assemblée nationale ont été testés positifs au Coronavirus Covid-19. Les enquêtes sanitaires sont en cours et des mesures de gestion ont été prises par les services de l'Assemblée pour limiter une éventuelle diffusion du virus. Tous les cas confirmés sont en situation d'isolement et ont été contactés pour préciser les chaînes de contamination et identifier les différents cas contacts. L'ARS Ile-de-France a été chargée par le ministère des Solidarités et de la Santé de piloter l'ensemble des enquêtes relatives aux cas identifiés, en lien avec les autres ARS.

### 1.2. Situation internationale

D'après le point de situation OMS du 08/03, **le nombre de cas confirmés dans la région Europe surpasse désormais celui dans la région Pacifique Ouest** (Corée du Sud, Japon, Singapour, Australie, Malaisie etc).



Nombre de cas confirmés cumulés par région OMS. Sources : OMS

➔ **TOTAL DES CAS (Université John Hopkins – 18h40) :** **111 400 Confirmés** **62 392 guéris**

Dont Chine continentale : 80 735 (72%)

Hors Chine : 30 665 (28%)

➔ **PAYS ET TERRITOIRES TOUCHES (Université John Hopkins) :** **109**

**Nouveaux pays concernés dans le monde :** Bulgarie, Albanie, Bangladesh, Moldavie, Paraguay, Togo.

**En Europe :**

**Pays de l'Union européenne sans cas à ce jour :** Chypre.

**Pays européens avec de la transmission locale :** Allemagne, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, San Marin, Slovaquie, Suède, Suisse.

**Pays européens avec uniquement des cas importés :** Albanie Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Estonie, Géorgie, Hongrie, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Pologne, Russie, Serbie, Slovénie, Ukraine.

**Italie :** 1598 nouveaux cas, **9172 cas au total (2eme pays le plus touché après la Chine)**, 463 décès et 724 guéris. 7985 personnes sont encore malades. Le 8 mars 2020, le Conseil des ministres a adopté le décret du Premier ministre "Poursuivant la mise en œuvre des dispositions du décret-loi du 23 février 2020, n. 6, contenant des mesures urgentes de confinement et de gestion de l'urgence épidémiologique de COVID-19, applicables sur l'ensemble du territoire national « (DPCM 8/3/2020). **Un quart de la population est placée en quarantaine soit 15 millions de personnes** (y compris Milan et Venise), mesure inédite en Europe. Les mesures de confinement sont valables jusqu'au 3 avril.

**Allemagne :** Malgré un nombre de cas similaire à la France (1112 selon le Robert Koch Institut le 09/03/2020 à 8h00), l'Allemagne ne rapporte encore aucun décès sur son territoire. Interdiction par décret des rassemblements de plus de 1000 personnes. Un cluster particulièrement important se développe en Rhénanie du Nord-Westphalie (290 sur 484 cas dans la région), dit « Quartier Heinsberg ».



**Egypte :** 1er décès sur le continent africain hier (homme Allemand 60 ans). Croisière à Louxor : 52 français dont 14 positifs hospitalisés. 38 français sont toujours à bord, l'ensemble du bâtiment a été placé au large en quarantaine.

80% formes sont mineures, 15% formes sévères, 5% formes graves. Enfants : sans doute vecteurs, ne déclarent pas de forme grave. Gravité augmente avec âge et pathologies.

➔ **TOTAL DECES (Université John Hopkins): 3 892 (létalité : 3.5%)**

Dont Chine continentale : 3 008

Hors Chine continentale: 884 décès

Les pays les plus touchés (hors Chine) sont l'Italie 366, l'Iran 237 morts, la Corée du sud 53.

## 2. Analyse du risque, recommandations et définition de cas

### ➤ Définition de cas

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde> (mise à jour le 03/03/2020 )

## 3. Mesures de prévention et de gestion

### 3.1. Stratégie de réponse

Le passage en **stade 2** de l'épidémie a été annoncé le samedi 29/02 (freiner la propagation du virus sur le territoire). Le CCS prépare néanmoins les mesures à mettre en œuvre pour un éventuel passage au stade 3 (atténuer les effets de la vague épidémique).

- Activation de la cellule de crise de chaque ARS et transmission d'un point de situation quotidien.

- Activation du niveau 1 de tous les établissements de santé sur le territoire.
- Déclenchement du plan blanc dans tous les établissements médico-sociaux.

### **3.2. Coordination interministérielle**

09/03/2020 :

La Banque de France révisé à la baisse sa prévision de croissance pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 0,3% à 0,1%.

#### **Mesures prises suite au conseil de défense du 08/03 :**

- Rassemblements de plus de **1000** personnes interdits dans toute la France, hors événements considérés comme étant « utiles à la vie de la nation ». Par conséquent, les salons, concerts, spectacles et représentations sportives sont annulés. Pas de report des élections municipales ;
- Déplafonnement des heures supplémentaires pour les personnels hospitaliers.

**Mesures renforcées dans 2 départements** : en raison d'une circulation virale intense et d'une saturation observée de l'offre de soins (**Oise et Haut-Rhin**) : mesures fortes de freinage épidémique pour 15 jours :

- Fermeture tous établissements pour enfants (crèches, maternelles, primaires, collèges, lycées) ;
- Sorties déconseillées pour personnes âgées et fragiles ;
- Interdiction des rassemblements sauf ceux indispensables à la vie sociale et démocratique.

### **3.3. Expertise**

La SF2H (société française d'hygiène hospitalière) a rendu son avis relatif aux piscines : peu de risque dans le bassin au regard des mesures d'hygiène et de désinfection habituelles. Néanmoins, il est recommandé que les personnes symptomatiques n'aient pas accès aux piscines, et que les personnes les fréquentant respectent les gestes barrières et les règles d'hygiène standard. La recommandation sera bientôt mise en ligne.

### **3.4. Offre de soins**

- **173 établissements de santé sont en capacité de prendre en charge des patients COVID-19. Plus de 1 000 tests réalisés par jour.**
- Facilitation des consultations en télémedecine (obligation de passer par son médecin traitant au préalable levée).

#### **Capacités de prise en charge**

- Travaux en cours sur la prise en charge des patients décédés du covid-19 par les services funéraires.
- Actualisation du guide sur la préparation au stade épidémique Covid-19.
- Finalisation de la note sur la stratégie de réponse en phase 3 des 3 secteurs de l'offre de soins.
- Préparation des ES au déclenchement d'un plan blanc et des établissements médico-sociaux au déclenchement d'un plan bleu.

#### **➤ Capacités de diagnostic**

- Un point sur le déploiement des capacités diagnostiques sera disponible tous les mercredis.
- Le déploiement du diagnostic biologique en ville (hors établissement de santé) sera réalisé.
- Elaboration d'une fiche de synthèse sur la surveillance épidémiologique en phase 3.
- Réunions de travail sur la saisine « mise à la nomenclature de la RT-PCR Covid19 ».
- Réunion téléphonique périodique avec un groupe de travail de cliniciens.

### 3.5. Moyens sanitaires

La doctrine de port du masque est disponible sur le site de la SF2H : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/Avis-Masque-SF2H-SPILF-04.03.2020.pdf>

2 opérations de mise à disposition du stock Etat de masques chirurgicaux sont en cours :

- 32 000 masques chirurgicaux à l'ensemble des établissements désignés pour prendre en charge des patients COVID19 ;
- 32 000 masques chirurgicaux par ARS.

Les livraisons vont s'échelonner entre mardi et jeudi cette semaine.

### 3.6. Coordination internationale

10/03 : Visioconférence des dirigeants européens pour coordonner les actions face au COVID-19.

## 4. Communication

### 4.1. Information des professionnels de santé

Nouvelle fiche en cours de maquettage : néonatalogie, destinée aux professionnels de santé.

### 4.2. Information au public

- **Plateforme téléphonique d'information au public (numéro vert)** active depuis le 01/02/2020 9h00, ouverte 7/7, 24h/24 : **0 800 130 000**
- **Affichage et médias** : Diffusion de spots TV, audio sur les mesures barrières (MSS/SpF) – v2 transmis ce jour.
- **Publication et information du public** :  
Mise à jour régulière des EDL et de la FAQ disponible sur le site du Ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>  
Mise à jour en cours des affiches voyageurs, gestes barrières et adaptation et traduction des recommandations ;  
Nouvelle infographie COVID-19 : mise en ligne prévue le 09/03.

Analyse media : questionnement sur la communication du gouvernement, jugée pour l'instant proportionnée, mais les médias soulignent que les prochains jours seront décisifs.

## 5. Perspectives

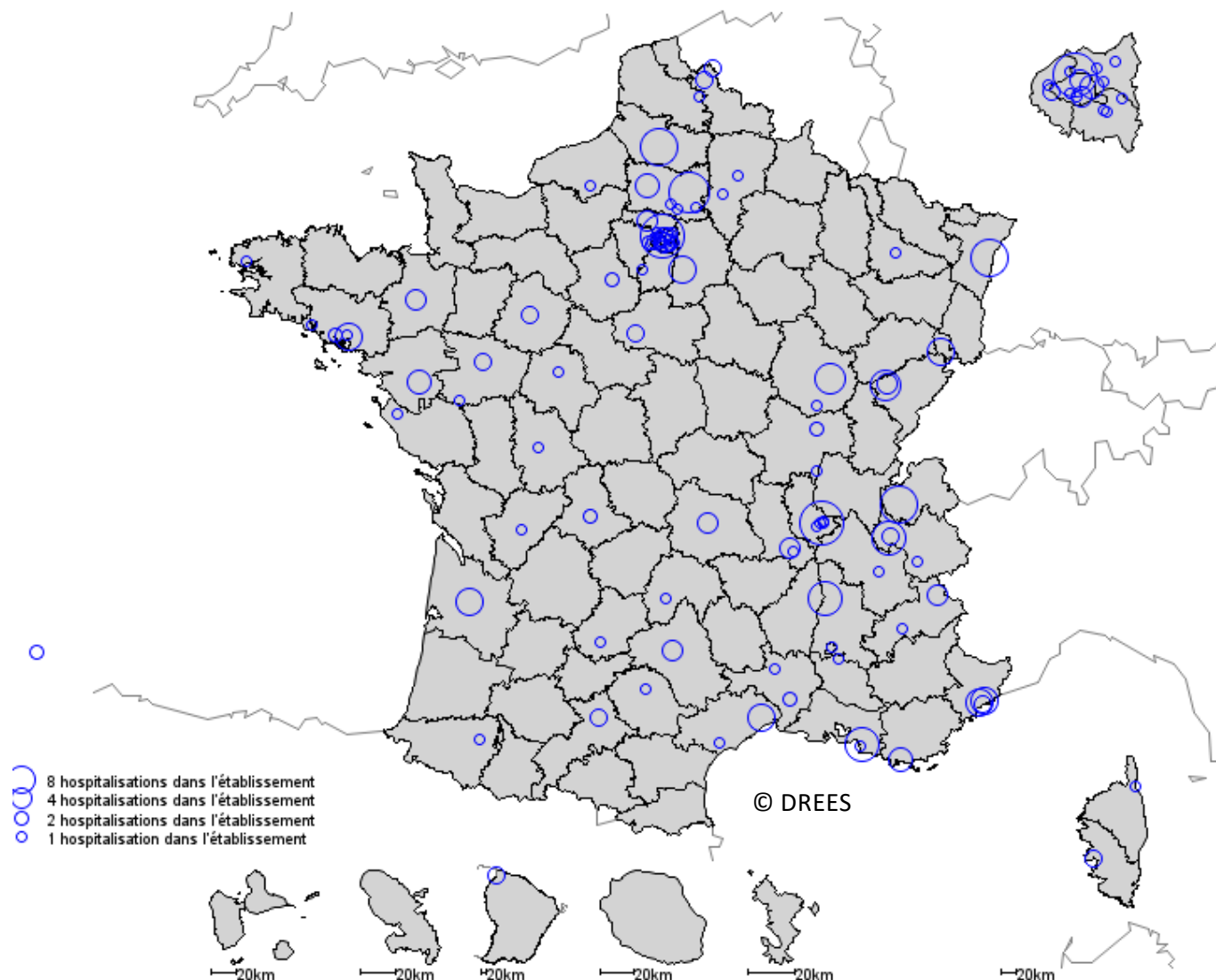
### Prochaines échéances :

- 10/03:
  - Health and safety committees (HSC).
  - Réunion UE au niveau PR.

## Annexe 1: Explicitation de la conduite à tenir suite au passage au stade 2 (hors Corse et certains territoires ultramarins).

|                                                               |                        | personne asymptomatique contact d'un cas confirmé                                       |                                                                                               | personne asymptomatique vivant dans une zone cluster<br>(i.e. Au moins 2 cas reliés hors contexte familial)                                                                                                                                                                             | personne asymptomatique revenant de zone de circulation du virus à l'étranger<br>(U.E et hors U.E)                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                               |                        | à risque faible                                                                         | à risque modéré/élevé                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                               |                        | réduction des activités sociales<br>(pas de quatorzaine)                                | quatorzaine stricte                                                                           | réduction des activités sociales<br>(pas de quatorzaine)                                                                                                                                                                                                                                | réduction des activités sociales<br>(pas de quatorzaine)                                                                                                                                                                                             |
| Mesures générales                                             |                        | Distanciation sociale (saluer sans contact...), respect des mesures d'hygiène générale. |                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Mesures individuelles                                         |                        | autosurveillance température 2*/j                                                       | autosurveillance température 2*/j<br>port du masque chirurgical en cas de contact inévitable. | autosurveillance température 2*/j                                                                                                                                                                                                                                                       | autosurveillance température 2*/j                                                                                                                                                                                                                    |
| Mesures à destination de publics particuliers :               | travailleurs/étudiants | aménagement poste de travail et recours au télétravail si possible                      | recours au télétravail ou arrêt de travail si pas possible                                    | Si pas de symptômes : travail.<br>Aménagement du poste de travail et recours au télétravail . A fortiori pour les travailleurs au contact de populations fragiles (PA, enfants, etc.)                                                                                                   | Si pas de symptômes : travail.<br>Si possible, en aménageant poste de travail et recours au télétravail .A fortiori pour les travailleurs au contact de populations fragiles (PA, enfants, etc.)<br>(plus d'arrêt de travail à délivrer par les ARS) |
|                                                               | enfants                | ils peuvent être accueillis en collectivité                                             | ils ne peuvent pas être accueillis en collectivité                                            | ils ne peuvent pas être accueillis en collectivités, y compris en dehors de la zone                                                                                                                                                                                                     | ils peuvent être accueillis en collectivités                                                                                                                                                                                                         |
| Contact si symptômes                                          |                        | ARS                                                                                     | ARS                                                                                           | SAMU                                                                                                                                                                                                                                                                                    | SAMU                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Mesures collectives contraignantes de restriction d'activités |                        |                                                                                         |                                                                                               | annulation de tous les événements publics<br><br>fermeture des établissements scolaires particulièrement touchés, associée à une démarche d'évaluation épidémiologique<br><br>ces mesures peuvent être prises au niveau communal ou au niveau départemental en fonction de la situation |                                                                                                                                                                                                                                                      |

## Annexe 2 : Carte des cas confirmés, en fonction des lieux d'hospitalisation (données extraites de GoData en date du 09/03)



### Annexe 3 : Carte des établissements 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> lignes et disponibilité des kits de test de diagnostic (date du 09/03)

